

## **QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS À SOULEVER AUPRÈS DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES**

L'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés (ACAADR) encourage ses membres à communiquer avec les candidats aux élections fédérales de leur circonscription - par l'entremise des médias sociaux, sur le pas de leur porte ou autrement - pour soulever les deux questions suivantes touchant les réfugiés : (1) la réponse du Canada à la crise en Afghanistan, et (2) l'élargissement des voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de première ligne du COVID.

---

### **(1) La réponse du Canada à la crise en Afghanistan**

#### **Contexte**

La réponse du Canada à la crise en cours comprend jusqu'à présent l'évacuation de 3 700 personnes de Kaboul, la mise en place de programmes pour les Afghans qui ont aidé le gouvernement canadien et pour les Afghans particulièrement vulnérables, l'engagement de réinstaller 20 000 ressortissants afghans et la priorisation des demandes de réunification familiale. Cependant, ces mesures ne font pas grand-chose pour aider les personnes piégées en Afghanistan, et les exigences bureaucratiques limitent leur accessibilité.

#### **Propositions de l'ACAADR**

1. S'engager à élaborer un programme axé sur la réinstallation des ressortissants afghans qui se trouvent toujours en Afghanistan ;
2. Délivrer des permis de séjour temporaires (PST) aux membres de la famille de ressortissants afghans déjà au Canada et dont la demande est en cours de traitement ;
3. Utiliser tous les outils disponibles pour maximiser le nombre de réfugiés afghans qui peuvent être réinstallés au Canada, tout en respectant notre engagement mondial actuel en matière de réinstallation ;
4. Renoncer à l'exigence d'une reconnaissance du statut de réfugié du HCR pour les ressortissants afghans réinstallés par le biais d'un parrainage privé, et reconnaître la crise afghane comme une situation de réfugié *prima facie*.

#### **Quelle est la position des partis ?**

**Parti libéral** : Engagement à réinstaller 40 000 réfugiés afghans jusqu'à la fin de l'année 2023 (par une combinaison de réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et de parrainages privés) ; augmentation de 8 000 places de RPG au-delà de l'engagement global actuel de réinstallation.

**Parti conservateur** : Plan d'élimination du programme de réinstallation des RPG ; mention de la réinstallation des personnes LGBTQ (uniquement par le biais de parrainages privés) ; aucun engagement spécifique concernant l'Afghanistan.

**Nouveau Parti démocratique** : Aucun engagement spécifique concernant l'Afghanistan. Engagement à établir une voie directe pour la réinstallation des réfugiés LGBTQ2S+.

**Bloc Québécois et Parti vert** : Aucun engagement spécifique concernant l'Afghanistan.

**Questions à soulever avec les candidats**

- Que feront-ils pour aider les Afghans vulnérables qui restent piégés à l'intérieur du pays ?
  - Comment vont-ils donner la priorité à la réunification des Afghans avec leur famille au Canada ?
  - Comment vont-ils utiliser les programmes de réfugiés pris en charge par le gouvernement et de parrainage privé pour aider les réfugiés afghans ?
  - Renonceront-ils à l'exigence de détermination du statut de réfugié du HCR pour les réfugiés afghans parrainés par le secteur privé ?
- 

**(2) Élargissement des voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de première ligne du COVID-19**

**Contexte**

Le travail des demandeurs d'asile et d'autres migrants a été vital dans la production alimentaire, les soins de santé, la construction, l'assainissement, les soins et d'autres industries qui ont servi d'épine dorsale à l'économie canadienne pendant la pandémie de COVID-19. L'importance de ce travail a été reconnue par la création de deux nouvelles voies d'accès à la résidence permanente en 2020 : la voie des travailleurs de la santé et la voie de la résidence temporaire à permanente. Pourtant, il est possible et nécessaire d'en faire plus. De nombreuses personnes travaillant dans des industries essentielles continuent de contribuer à la reprise économique du Canada, mais ne disposent pas d'une voie d'accès au statut permanent, notamment les travailleurs sans papiers.

**Proposition de l'ACAADR**

L'ACAADR préconise l'élargissement des voies d'accès existantes et la création de nouvelles voies d'accès afin d'englober un plus large éventail de travailleurs au Canada qui exercent des emplois essentiels. Les nouvelles voies d'accès sont un moyen relativement simple de stimuler la reprise économique à la suite du COVID-19 et ne devraient pas exclure les personnes qui ont présenté une demande de statut de réfugié ou qui n'ont plus de statut.

**Quelle est la position des partis ?**

**Parti libéral** : Engagement à élargir les voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires par le biais du système Entrée express, mais aucun détail sur l'inclusion de ceux qui ne sont pas actuellement admissibles dans le cadre de ce système (y compris les demandeurs d'asile et les travailleurs sans papiers).

**Parti conservateur** : Engagement à créer des voies d'accès à la permanence pour les personnes vivant et travaillant déjà au Canada, mais pas de détails supplémentaires sur les personnes concernées.

**Nouveau Parti démocratique** : Proposition visant à créer une voie permettant aux travailleurs de rester de manière permanente, y compris ceux qui ont travaillé tout au long de la pandémie dans l'agriculture et les soins.

**Bloc Québécois** : Aucun engagement spécifique pour de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente.

**Parti vert :** Engagement à introduire des voies de résidence permanente moins contraignantes et plus accessibles en reconnaissance du travail effectué dans le domaine de la santé et de l'économie pendant la pandémie de COVID-19.

**Questions à soulever avec les candidats**

- Quelle est leur position sur les voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de première ligne du COVID qui n'ont pas de statut permanent, y compris les demandeurs d'asile et les travailleurs sans papiers ?
- Soutiendront-ils la recommandation de mai 2021 du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM) recommandant spécifiquement à IRCC de développer des programmes similaires au programme Anges gardiens, en tenant compte notamment de l'inclusion des travailleurs étrangers qui ont contribué pendant la pandémie de COVID-19, indépendamment de leur statut ?